



Désindexation des pensions : il faut y renoncer !

Les retraités contestent la décision unilatérale du Gouvernement de majoration de 0,3 % des pensions, dérogeant à la règle, déjà minimale, d'indexation des pensions sur le taux d'inflation.

Comme des millions de citoyens, les retraités savent que l'inflation a atteint, selon les données de l'INSEE, 1,8% pour 2018.

Comme des millions de citoyens, ils subissent l'augmentation constante des prix dans plusieurs domaines essentiels : alimentation, santé, énergie, assurances, transport.

La désindexation a entraîné une perte de pouvoir d'achat pouvant atteindre 1,5%, ce qui est insupportable pour de très nombreux retraités qui ne sont pas, contrairement aux affirmations du pouvoir, des nantis.

- En tant que retraité.e, j'exige que dans le cadre des discussions préparatoires au budget 2020, le gouvernement et la majorité parlementaire renoncent à la désindexation des pensions pour 2020.
- Avec l'UNSA Retraités, je demande au gouvernement d'organiser une concertation avec les organisations syndicales de retraités concernant l'évolution des pensions pour 2020.
- Avec l'UNSA Retraités, je revendique que la revalorisation des pensions soit calculée en fonction de l'évolution du salaire des actifs et en aucun cas inférieure à celle du coût de la vie.

A

le

2019

Signature :